



Service Patrimoine de la Ville de Langres

# Convention Ville d'art et d'histoire de Langres

**PROJET DE RENOUVELLEMENT  
2016-2026**



Mai 2016

# SOMMAIRE

<b>Contexte</b>	page 3
<b>I. LANGRES : UNE LONGUE HISTOIRE...</b>	
I.1. Une ville longtemps aux aguets...	page 4
II.2. Une acropole sacrée	page 5
<b>II. CARACTERISTIQUES DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE DE LANGRES</b>	
II.1. Signes de l'identité de Langres	page 7
II.2. Forme urbaine	page 8
II.3. Architecture	page 10
<b>III. OUTILS DE PROTECTION ET DE VALORISATION</b>	page 12
<b>IV. VALEURS DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE</b>	page 14
<b>V. ACTUALITE DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE</b>	page 15
<b>VI. PROPOSITION D' ACTIONS</b>	page 16
<b>ANNEXES</b>	page 22

## Contexte :

La convention Ville d'art et d'histoire de Langres a été signée en juin 1985.

A ce titre, Langres compte parmi les « villes pionnières » à s'être volontairement engagées dans ce processus original et novateur de valorisation de leur patrimoine.

En 30 ans, la Ville de Langres a su s'adapter aux nouvelles missions et aux nouveaux publics, qui avec le temps, se sont imposés dans les nouvelles Villes et Pays d'art et d'histoire.

Il est temps de renouveler ce lien entre la collectivité et l'Etat, redynamiser et refonder les ambitions et les engagements de chaque partenaire et surtout s'adapter aux nouveaux enjeux locaux et nationaux.

Ce renouvellement s'appuie sur un double bilan en matière de médiation patrimoniale et de qualité architecturale, urbaine et paysagère. Ce recul unique de trois décennies est propice à poursuivre et amplifier les partenariats avec l'Etat et les structures locales concernées par les enjeux patrimoniaux : office de tourisme, musées, médiathèque, service urbanisme, Inspection académique, école nationale supérieures d'architecture, réseau Canopé...

Ce renouvellement est un outil, prétexte à élargir les défis au-delà des seuls remparts de Langres. Car si la « cause » de l'architecture et du patrimoine est parvenue à un seuil de maturité sur l'éperon, elle doit désormais être partagée à l'échelle du Pays de Langres, être comprise comme facteur d'identité, de cohésion et de développement.



## I. LANGRES : UNE LONGUE HISTOIRE...

### I.1. Une ville longtemps aux aguets...

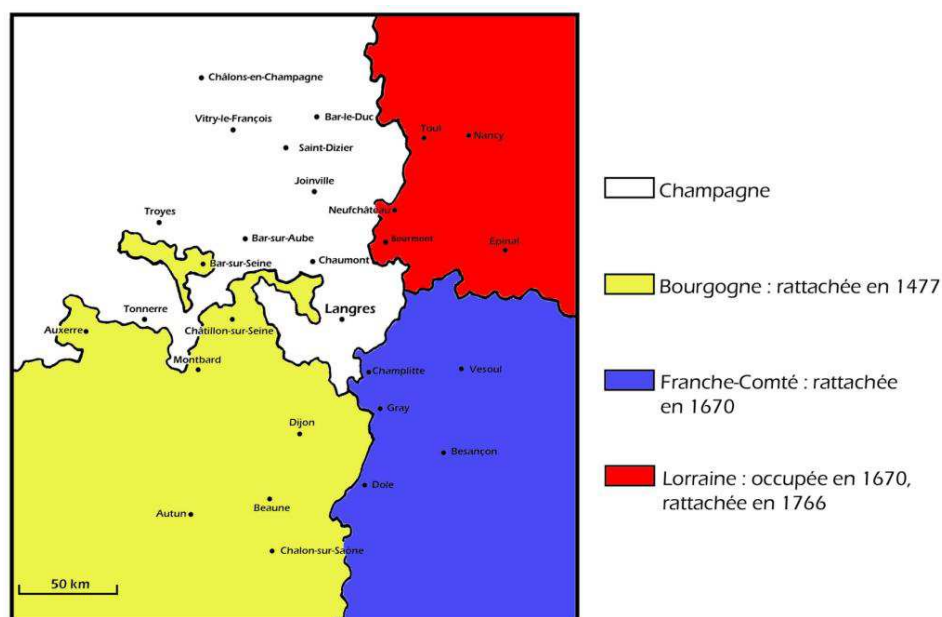
Les Gaulois occupèrent très tôt ce puissant *oppidum* qui fut peut-être la capitale des Lingons. Même si *Andematunnum* possède un habitat permanent dès le II<sup>e</sup> siècle avant J.C., c'est la conquête romaine qui va bouleverser son destin. Demeurée fidèle à Jules César, elle devient naturellement le chef-lieu d'un vaste territoire (la *Civitas*) ainsi qu'un important foyer de romanisation au carrefour de voies militaires et commerciales déterminantes. Atteignant peut-être 8 000 habitants, c'était une ville ouverte qui s'orna d'édifices monumentaux propres à une capitale régionale : forum, temples, basiliques, probablement un édifice de spectacles et des thermes.

A partir du milieu du III<sup>e</sup> siècle, les grandes migrations font céder les frontières rhénanes. L'Empire est alors régulièrement envahi par des peuples venant d'Europe de l'Est. La ville va se replier sur elle-même et construire une première enceinte n'occupant plus qu'un tiers de sa superficie antérieure pour une population réduite dans les mêmes proportions.

Durant le Haut Moyen Age, l'évêque devient l'unique homme fort de la cité et de la région, concentrant tous les pouvoirs ; le diocèse reprend sensiblement les mêmes dispositions territoriales que l'immense *Civitas* gallo-romaine.

Dès la fin du XII<sup>e</sup> siècle, il rentre dans l'orbite royale pour ne plus en sortir ; il se protège ainsi des ambitions territoriales champenoises et bourguignonnes. Rapidement, il devient grand feudataire de la couronne, pair de France en 1216 et duc en 1354 ! C'est un proche, voire un intime du roi.

Langres restera (et reste encore !) cette ville de marche, ce coin de France enfoncé entre Bourgogne, Franche-Comté et Lorraine.

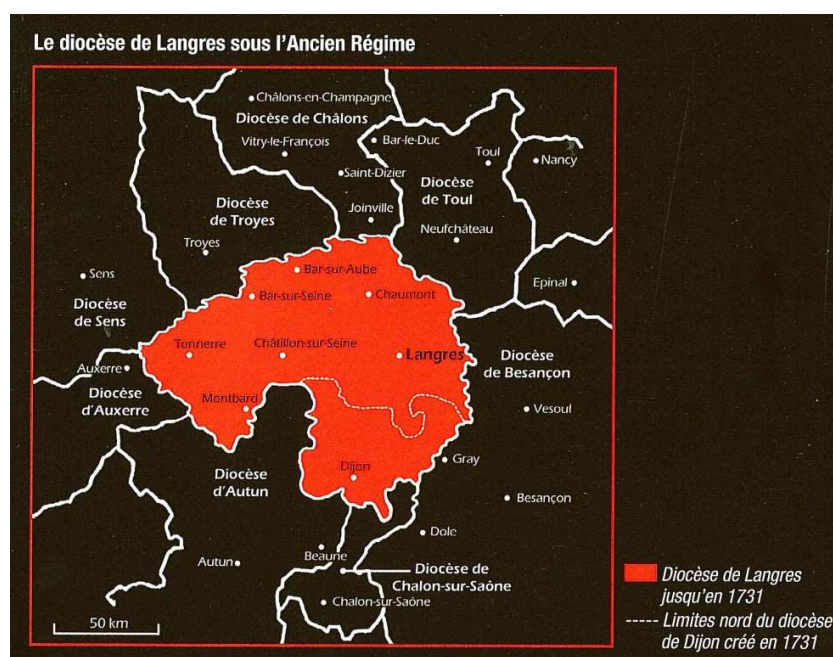


L'occupation de la Lorraine (1670-1698), l'intégration de la Franche-Comté (1678) et de l'Alsace (1681) procurèrent à Langres une paix de près d'un siècle et demi. Dédaignée par Vauban occupé à fortifier les nouvelles frontières du Rhin et du Jura, elle recouvrera sa vocation à la suite des guerres napoléoniennes qui prouveront l'obsolescence du réseau fortifié français. En 1840, elle est classée place forte de première catégorie. Elle devient l'une des principales places de guerre de l'époque : son enceinte urbaine est entièrement restaurée et une vaste citadelle est construite au sud afin de concevoir une forteresse « à deux têtes » d'un modèle unique, cumulant plus de 8 000 mètres de courtines et d'ouvrages fortifiés : unique en Europe !

*In fine*, Langres ne sera pas touchée par les conflits récents ; les souffrances et le tragique n'ont pas imprimé sa mémoire. A défaut d'armée ennemie, elle attend désormais les hordes de visiteurs qui viendraient pacifiquement la prendre d'assaut...

## II.2. Une acropole sacrée

Bâtie pour se défendre, Langres est également faite pour prier. Le quartier épiscopal va se développer à l'abri de la première enceinte et à l'ombre d'une première « cathédrale » dont les traces nous sont inconnues. Elle est probablement dédiée à saint Jean-Baptiste qui sera détrôné par saint Mammès au VIII<sup>e</sup> siècle. Ce changement de vocable est dû à un événement déterminant : la réception de la relique de l'os de la nuque de saint Mammès, saint « oriental » originaire de Cappadoce. Il va définitivement asseoir l'autorité du siège épiscopal de Langres vis-à-vis de Dijon qui devra attendre plus de neuf siècles (en 1731) pour prendre sa revanche et créer son propre diocèse aux dépens de Langres.



Dès le IXe siècle, des bourgs monastiques se développent aux abords immédiats de la cité. Il s'agit du prieuré de Saint-Ferjeux (détruit), de celui de Saint-Amâtre (actuel hôtel du Cheval Blanc) et de celui de Saint-Martin (actuelle église paroissiale).

A partir du XIIe siècle, le renouveau urbain entraîne de nouvelles constructions : le prieuré de Saint-Didier (actuel musée d'art et d'histoire) au cours du premier quart du XIIe siècle, la cathédrale Saint-Mammès durant la seconde moitié de ce même siècle, l'hôpital Saint-Laurent en 1212, le cloître cathédral durant le premier tiers du XIIIe siècle, l'église paroissiale Saint-Pierre (détruite) au milieu du XIIIe siècle.

Le clergé régulier n'est pas en reste. Les Dominicains s'implantent en 1232 ; ils demeureront les seuls jusqu'à la Réforme catholique qui s'efforce de contrer l'influence du protestantisme. A partir du début du XVIIe siècle, de nombreux couvent s'installent intramuros : les Capucins en 1607, les Ursulines en 1613, les Oratoriens en 1616, les Jésuites et les Dominicaines en 1621, les Annonciades en 1623, les Visitandines en 1653, les Carmes déchaux en 1688. Hormis les Jésuites (installés à la tête du collège au cœur de la cité en 1653-1655), ils occupent des emplacements essentiellement périphériques (souvent proches des remparts pour des raisons économiques).

## II. CARACTERISTIQUES DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE DE LANGRES

### II.1. Signes de l'identité de Langres

Acropole, place militaire, cité épiscopale, construite sur un tissu médiéval et prenant toute sa splendeur à la Renaissance et à la période classique, Langres s'ouvre sur un spectaculaire paysage que le promeneur découvre depuis le chemin de ronde panoramique. La richesse architecturale de la ville est autant celle de ses remparts que celle de ses maisons. Riches ou modestes, les plus anciennes datent de la fin de période médiévale, mais les plus nombreuses sont de la Renaissance et de la période classique. Langres offre ainsi un ensemble exceptionnel de témoins de l'architecture civile, religieuse et militaire. L'autre richesse de la ville est sa qualité urbaine en terme de rues et de places, qui ont conservés une remarquable permanence depuis le XIVe siècle.

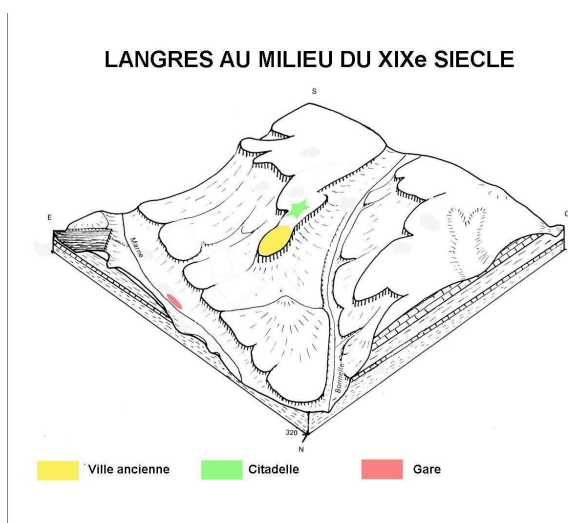
C'est aussi un matériau, le calcaire à entroque de Langres, assez fin pour être sculpté et assez solide pour conserver les formes initiales des bâtiments ou être réemployé au cours des siècles.



## II.2. Forme urbaine

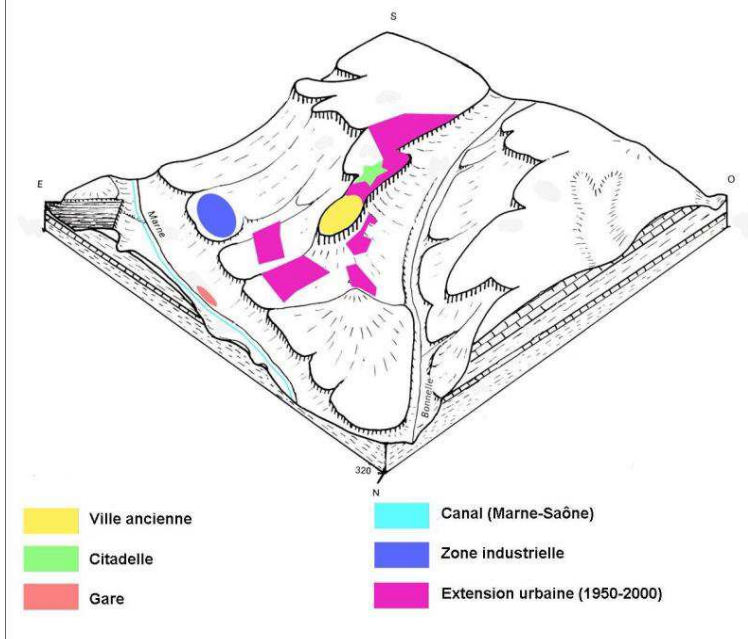
La ville ancienne de Langres forme en plan un quadrilatère irrégulier dont l'emprise matérialisée par les remparts épouse assez exactement la plate forme sommitale de l'éperon. L'occupation du site dans sa totalité s'est fait progressivement en plusieurs étapes successives depuis l'Antiquité :

- au IIIe siècle la ville construit sa première enceinte qui réduit des  $\frac{3}{4}$  l'espace urbain de la *Pax Romana*,
- au XIIIe siècle, une seconde enceinte est construite afin de clore l'actuelle place Diderot (marchés),
- au milieu du XIVe siècle, une troisième et vaste enceinte vient protéger l'ensemble des quartiers Sud jusqu'alors extra-muros,
- au milieu du XIXe siècle, une vaste citadelle est construite à 600 mètres de la ville ancienne, barrant définitivement l'éperon,
- à partir du milieu du XXe siècle, la ville construit de nouveaux immeubles dans l'ancien camp retranché, aménage une zone industrielle et commence à densifier ses pentes en aménageant des lotissements





## LANGRES A LA FIN DU XXe SIECLE



Il est pourtant remarquable qu'avec ses coteaux peu densément construits, Langres offre depuis le lointain une image globale assez proche de ce qu'elle fut par le passé.

Malgré des façades datant essentiellement des XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles, la trame urbaine de Langres est médiévale. La largeur initiale de ce parcellaire particulièrement étroit correspond à la dimension d'une poutre (5 à 7 mètres maximum).

A la période gothique, la composition urbaine deviendra plus régulière comme dans les autres villes européennes de la même période. Les îlots sont plus grands, moins denses et orthogonaux. Les places sont moins nombreuses, mais plus vastes. Le parcellaire est encore en lanière mais il est plus profond, permettant d'avoir des jardins sur les arrières, constituant ainsi des cœurs d'îlots vastes et aérés.

Les espaces publics les plus spectaculaires sont les chemins de ronde. A l'opposé du centre, dense et minéral, ce sont des espaces ouverts uniques en France, qui offrent une vue sur le grand paysage.

Du XVIIe au XIXe siècle, période faste pour Langres, la ville change complètement dans son aspect architectural. La majeure partie des immeubles médiévaux seront démolis au profit d'une architecture au goût de l'époque. Ils seront construits sur la trame urbaine héritée du Moyen âge.

Le dernier grand bouleversement est l'entrée de l'automobile dans la ville dans la deuxième moitié du XXe siècle. Les places et placettes deviennent des parkings, modifiant ainsi complètement le rapport de l'usage de l'espace public qui se soustrait aux besoins des piétons et des activités collectives.

### **II.3. Architecture**

Par son architecture, son style, son époque de construction et son histoire, chaque immeuble a son identité. Il est alors important d'observer, de comprendre et de respecter cela afin de ne pas banaliser les caractéristiques qui rendent chaque maison unique, malgré un style résolument bourguignon qui homogénéise les caractéristiques langroises.

A Langres, le tissu bâti qui nous est parvenu est façonné entre le XVI<sup>e</sup> et le XIX<sup>e</sup> siècle. Si quelques immeubles nous sont parvenus intacts, la plupart, ont été mis au goût du jour au fil des siècles, le plus souvent en réutilisant l'existant, en modifiant les toitures ou en gommant par un enduit ce qui ne correspond plus à l'organisation et au goût du moment.

C'est par la disposition des fenêtres et de leur décoration qu'il est permis d'identifier l'époque des façades de Langres.

Les maisons et hôtels de la Renaissance ont une disposition des baies qui s'organise sur des bandes horizontales. Chaque étage pouvant disposer de typologies d'ouvertures différentes : rez-de-chaussée en arcades, fenêtres d'étage de grandes dimensions souvent disposées par groupes de deux et dernier étage d'attique avec une ou deux petites fenêtres parfois de forme ovale et fermées juste par un volet en bois. A l'origine, les fenêtres du premier étage étaient à vitrail et divisées par un meneau central en pierre. Cet ensemble, riche en lignes et en surfaces variées formait l'élément de décoration principal de la façade avec les sculptures entourant la porte d'entrée.

Les façades du XVIII<sup>e</sup> siècle commencent à se composer sur des axes verticaux. Les ouvertures de rez-de-chaussée sont presque de même forme que celle de l'étage. L'étage d'attique reste encore indépendant avec de petites fenêtres. Mais les fenêtres d'étage sont étroites et hautes, disposées en bandes horizontales et très proches les unes des autres avec d'étroits trumeaux. Cela permettait l'éclairage maximal de l'étage carré, cette grande pièce d'étage non cloisonnée qui faisait office à la fois de chambre et de salle à manger. Ces fenêtres étaient à croisées, dispositifs en bois s'inspirant du meneau en pierre.

Ce n'est qu'à la fin du XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècle, que les chambres, bureaux, salles à manger sont distribués dans des pièces indépendantes séparées par des cloisons qui sont disposées entre les fenêtres. Pour cette raison les façades sont composées avec des fenêtres espacées par de larges trumeaux. La façade s'organise alors pleinement selon des axes verticaux. Cette manière sera poursuivie au XIX<sup>e</sup> siècle avec un moindre décor. Car le XVIII<sup>e</sup> siècle, période faste pour Langres verra une décoration riche des façades : maçonneries en bossage, linteaux de fenêtre en arc surbaissé et fronton triangulaire - rappel de l'architecture classique - qui peut orner un avant corps central.

Qu'elles soient modestes ou riches, les maisons des rues commerçantes de Langres s'ouvraient largement au rez-de-chaussée avec des formes qui s'adaptent aux modes du

moment. Au Moyen âge et à la Renaissance, les boutiques et ateliers disposaient d'arcades menuisées qui s'étiraient sur la totalité du rez-de-chaussée, ou de larges baies à voûte surbaissée avec une porte d'entrée indépendante. A la période classique quand les exigences architecturales mettent au goût du jour des compositions axées sur la verticale, les baies du commerce auront des formes similaires à celles des fenêtres d'étage.

Au XIXe siècle apparaît un nouveau style de boutique : les devantures plaquées en bois. Dans les rues commerçantes, la majeure partie des baies en arcades seront éventrées ou abimées par la mise en place de linteaux en bois ou en fer.

Au XXe siècle, ce seront les anciens ateliers d'artisans des rues non commerçantes et les portes d'écurie qui seront éventrés et élargis pour aménager des garages.

Les toitures de Langres aux petites tuiles plates rouge nuancé d'ocre sont caractéristiques de l'architecture bourguignonne. Elles sont hautes et à deux pans avec des cheminées massives et des lucarnes. A partir du XVIe siècle, elles seront orientées parallèles à la rue, souvent avec des croupes latérales qui évitent la mitoyenneté en toiture et individualisent chaque immeuble. La raison est esthétique et fonctionnelle afin d'éviter la propagation des incendies, mais c'est aussi un reliquat de l'époque médiévale où les pignons étaient sur rue. La collecte des eaux de toiture est un autre élément remarquable car la corniche moulurée à godrons fait office de chéneau. Elle évacue l'eau par des gargouilles et des gouttières en bois aujourd'hui disparues, mais dont il reste les corbeaux.



### III. OUTILS DE PROTECTION ET DE VALORISATION

Très tôt, Langres s'est confronté à la conservation et la transmission de sa mémoire. Très tôt de nombreux notables se sont constitués des collections privées d'« antiquités » découvertes par hasard lors d'aménagements urbains ou de travaux de construction. Ces statues, ces stèles ou ces inscriptions antiques vont traverser le temps, certaines faisant désormais partie des collections lapidaires des musées de Langres. Ces objets archéologiques vont permettre de tisser des liens subtils entre les Langrois et leur propre histoire.

Ces liens vont confirmer l'idée d'une cité ancienne, très ancienne. En phase directe avec l'Histoire, on fera même remonter ses origines à la période « biblique », en s'inventant comme fondateur le légendaire roi Longo. Descendant de Noé, il aurait échoué l'Arche sur la seule terre émergée trouvée : l'éperon de Langres !

Comparer Langres au Mont Ararat est particulièrement osé, mais logique au regard du « roman langrois » constitué d'un corpus légendaire épart, mais confirmant à chaque fois l'ancienneté (sa principale légitimité) et l'autorité (en l'occurrence celle du pouvoir épiscopal et canonial) de la cité.

Bien plus tard, au milieu du XIX siècle, à l'occasion des titanesques travaux de restauration et de construction menés par l'armée sur les fortifications, les traces de l'origine antique de Langres vont surgir du sol et des murs par centaines...

Les objets trouvés lors de la construction de la citadelle vont confirmer la présence d'une énorme nécropole méridionale donnant à la *civitas* des limites particulièrement étendues.

Les témoignages lapidaires décrochés des remparts de l'enceinte urbaine vont étonner par leurs nombre et leur qualité.

Ces éléments vont être scrupuleusement identifiés et rassemblés dans l'ancienne église Saint-Didier par la jeune Société archéologique de Langres devenue Société Historique et Archéologique de Langres en 1842.



Deux ans auparavant, cette chapelle a été classée parmi les Monuments Historiques, devenant ainsi le premier édifice haut-marnais protégé.

La protection Monument Historique sera un puissant outil de la politique patrimoniale langroise, totalisant au début du XXI<sup>e</sup> siècle 45 ouvrages et, surtout, une enceinte fortifiée de plus de 3 600 mètres.

Protégée dès la rétrocession par l'armée des remparts à la Ville en janvier 1932, elle conservera ainsi son intégrité potentiellement menacée par certains projets urbains des années 1970.

Le Plan de Sauvegarde est de Mise en Valeur est mis à l'étude dès 1972 afin de rééquilibrer le périmètre urbain désormais hypertrophié en dehors de la ville ancienne.

Habitat démodé et même insalubre (2/3 des bâtisses *intra-muros* sont ainsi classifiées au regard des normes de l'époque !), sociologique vieillissante, la situation du centre ancien est particulièrement préoccupante.

Le PSMV va contribuer à faire bouger les choses.

Dès la fin des années 1970, avant même sa validation définitive en 1985, le secteur sauvegardé va voir se déployer plusieurs opérations de rénovation urbaine et de valorisation de l'habitat. Elles vont aboutir à une requalification de l'offre foncière et immobilière, décupler l'implication des propriétaires privés et public, fonder une esthétique urbaine indispensable à toute ville ayant des prétentions touristiques.

Forcément contraignant (mais Langres est « génétiquement » une ville de contrainte, à commencer par sa topographie) et définitivement efficace, cet outil va préserver et entretenir une qualité architecturale et urbaine jusqu'alors potentiellement mises à mal par les modes de vie, de construction et d'aménagements contemporains.

Mais les horizons de Langres n'est finissent pas de s'élargir ; après ses monuments, son centre ancien, c'est désormais son site, son acropole, qui font l'objet de l'attention portée dans le diagnostic, le périmètre et le règlement de la future Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)...

Dernier outil de valorisation prochainement mis en œuvre : l'Appel à Manifestation d'Intérêts (AMI) « Centres Bourgs » permettant à Langres de bénéficier d'aides substantielles venant renforcer la position de la ville comme cœur de la stratégie patrimoniale et touristique du Pays de Langres.

#### **IV. VALEURS DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE**

La Ville de Langres a conscience des responsabilités qu'entraînent la possession d'une « somme architecturale et patrimoniale » telle qu'héritée de sa propre histoire.

Effet de la volonté de l'homme, constituée génération après génération, elle oblige mais peut également se révéler fragile confrontée à certains épisodes historiques tragiques.

Compte tenu de son antériorité dans la gestion, la conservation et valorisation de son architecture et de son patrimoine, la Ville de Langres considère celui-ci comme une part inaliénable et insécable d'un héritage à la qualité, l'authenticité et la diversité exceptionnelles.

Elle connaît les engagements budgétaires, techniques et réglementaires attachés à la gestion quotidienne de ce patrimoine. Elle les assume en ayant clairement conscience de l'opportunité que représente cet héritage en termes de qualité, d'identité et de notoriété.

Elle reconnaît la qualité et la pertinence des actions juridiques, administratives et institutionnelles menées par l'Etat depuis près de deux siècles pour assurer la pérennité de l'architecture et du patrimoine en tant que valeur collective, universelle et pédagogique.

La Ville de Langres reconnaît également que l'action de l'Etat a été déterminante dans la prise en compte de telles valeurs et qu'elle s'est révélée indispensable pour assurer l'intégrité de cet héritage, n'ayant probablement pu protéger seule l'authenticité et la qualité de son patrimoine dans des périodes moins préoccupées de celui-ci.

La Ville de Langres souhaite continuer à s'engager aux côtés de l'Etat mais également avec l'appui d'autres collectivités locales et territoriales dans un partenariat destiné à renouveler cette convention Ville d'art et d'histoire.

## V. ACTUALITE DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

Le départ progressif et programmé de l'armée (1996 : départ de la 711<sup>e</sup> Cie des Essences ; 2014 : dissolution de la 15<sup>e</sup> BSMAT) a donné à la Ville l'occasion de lancer un programme de requalification de sa citadelle sans précédent.

Pour la première fois dans son histoire, la Ville est propriétaire d'un aussi vaste domaine foncier (environ 70 hectares) déjà urbanisé.

Car il ne s'agit pas terrains libres ; il est question d'une citadelle entière, d'une « ville militaire » avec ses bâtiments, son urbanisme, son environnement paysager !

Cette opportunité arrive légèrement à contretemps dans l'histoire de la cité et son rythme de croissance.

La période de progression (économique, urbaine et démographique) exponentielle est révolue. Il faut désormais gérer plus d'espace et de bâtiments avec moins de moyens... Et l'actualité n'est plus à la consommation foncière pour la construction d'immeubles collectifs et d'équipements attachés (écoles, gymnases...).

La requalification de la citadelle s'entrepren à un moment où il faudra concilier projet d'aménagement urbain (construction d'une chaufferie bois, déménagement du SDIS, réaffectation de bâtiments de stockage...) et conservation du patrimoine.

Il faudra inverser la fonction initiale de cette citadelle : conçue pour barrer, clore et empêcher, elle devra attirer et séduire...

Cette gageure est pourtant motivante ; nous sommes en plein dans la problématique d'un patrimoine à révéler, d'une architecture à valoriser, d'un urbanisme à refonder.



## **VI. PROPOSITION D' ACTIONS**

Les actions déclinées dans le cadre de la convention Ville d'art et d'histoire sont destinées à accompagner ces projets dans ce qu'ils ont d'originaux et de novateurs, propres à redéfinir les fonctions de nouveaux espaces et bâtiments publics.

### **VI.1. Développement d'une politique des publics :**

#### ***VI.1.1. Sensibiliser les habitants et les professionnels à leur environnement architectural et paysager***

Le Service Patrimoine de la Ville de Langres propose de développer les actions suivantes :

- *développer un programme d'expositions* : en fonction de l'actualité nationale ou locale, il s'agira de réaliser des expositions thématiques dans différents lieux (salle Colson de la Maison des Lumières Denis Diderot, Hôtel de Ville, Maison Renaissance...),
- *mettre au point un cycle de conférences* : destinés à la formation initiale et continue des guides-conférenciers,
- *réaliser un inventaire normalisé du patrimoine à la parcelle* : il s'agira d'identifier, de cartographier et de renseigner (via iconographies anciennes et actuelles archives...) les différents immeubles du secteur sauvegardé afin d'intégrer cet inventaire dans le SIG de la Ville,
- *renforcer l'action des chantiers d'insertion* : en lien avec les différentes actions de réappropriation du patrimoine, ces chantiers devront renforcer la lisibilité de leur action (journées spéciales, publications...),
- *mettre en place un programme pédagogique annuel pour les enseignants* : destiné aux enseignants du primaire et du secondaire, en partenariat avec l'Inspection académique, ce cycle de formation pourrait être renouvelé et intégré au PAF (Plan d'Action et de Formation),
- *renforcer et pérenniser les liens avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy* : déjà partenaire sur certaines opérations ponctuelles (accueil d'étudiants, projets de prospectives urbaines...), cet établissement pourrait apporter un éclairage novateur sur certain problématiques langroises, en particulier celle de la requalification de citadelle,
- *mettre en place des actions de sensibilisation des publics éloignés de la culture* : en partenariat avec la Gestion Urbaine de proximité (GUP) et les



structures concernées, des ateliers, des visites découverte seront réalisés.

### **VI.1.2. Initier le public jeune à l'architecture et au patrimoine**

La Ville de Langres, via son Service Patrimoine entend continuer à développer ses actions pédagogiques à destination du public jeune en temps et hors temps scolaire :

- *développement des Nouvelles Activités Périscolaires* : en partenariat avec le Service Jeunesse de la Ville de Langres, le Service Patrimoine prévoit de mettre en place des ateliers de sensibilisation et d'initiation à l'architecture et au patrimoine pour tous les établissements scolaires langrois,
- *réalisation d'ateliers pédagogiques thématiques* (cf ; Annexes) à destination du public scolaire,
- *réalisation d'ateliers 6-12 ans* : permettant une initiation ludique et rapide à l'architecture et au patrimoine pour les enfants durant les périodes de vacances.

### **VI.1.3. Accueillir le public touristique**

Cette action sera mise en œuvre en étroite collaboration avec l'Office de Tourisme du Pays de Langres qui est un partenaire incontournable de la Convention VAH :

- *mettre en place un programme de visites-thématiques* permettant de renouveler le champ de découverte et d'appropriation du patrimoine local,
- *réaliser une signalétique patrimoine* : dans le cadre du récent Plan d'interprétation du patrimoine du Pays de Langres (porté par l'OTSI), il s'agira de concevoir un programme signalétique innovant (s'appuyant sur les technologies multimédia) à l'échelle du Pays.

### **VI.1.4. Sensibiliser les publics empêchés et éloignés**

Le Service Patrimoine envisage le renforcement d'actions concrètes en partenariat avec les structures *ad hoc* (Mission Locale, CADA, EPIDE, ADPJ, Centre social, structures d'insertion, associations d'aide aux handicapés...) :

- *mettre en place un cycle de visites généralistes mensuelles de Langres* permettant de découvrir les principaux monuments de la ville,
- *mettre en place des « Journées environnement »* consistant à nettoyer et entretenir certains ouvrages (fontaines, poudrières, chemin de ronde de la citadelle...),

- *poursuivre et amplifier l'action Chantier d'insertion* afin que la valorisation du patrimoine (en l'occurrence les fortifications de la citadelle) soit au cœur du projet d'insertion de la Ville,
- *étendre les visites des musées pour les malentendants aux visites de ville* avec l'aide et l'expertise des associations départementales *ad hoc* et de l'Office de Tourisme du Pays de Langres.

## **VI.2. Préparer l'extension de la convention Ville d'art et d'histoire à une convention Pays d'art et d'histoire :**

Evoqué régulièrement depuis plusieurs années, le projet d'extension à un Pays d'art et d'histoire n'a jamais fait l'objet d'une concrétisation nonobstant la pertinence des thématiques repérées.

### ***VI.2.1. Justification et genèse du Pays d'art et d'histoire :***

Depuis quelques années, en raison de la réorganisation des territoires (des communautés de communes aux grandes régions), le cadre des politiques de sauvegarde et de valorisation du patrimoine est modifié. Le seuil de population de la seule ville de Langres (8 000 habitants) ne permet plus de construire un projet suffisamment solide. Tout en restant « capitale » de son pays, Langres doit trouver de nouvelles modalités de prise en compte de ces compétences culturelles jusqu'alors exclusivement urbaines...

En 2014, à l'initiative conjointe de la DRAC Champagne-Ardenne et de certains élus du territoire, le projet d'extension a été réactivé. La seule Communauté de Communes du Grand Langres n'atteignant pas la « masse critique » en matière démographique et patrimoniale, l'interlocuteur privilégié de ce projet d'extension a été « naturellement » le Pays de Langres. Suite à plusieurs échanges et réunions de travail (rassemblant autour de la DRAC élus et techniciens du Pays, élus et techniciens de la Ville), cette structure associative regroupant les 6 communautés de communes du sud de la Haute-Marne, a émis le 12 janvier 2015 un avis favorable à inscrire ce projet d'extension dans son plan de développement pour les années à venir. Cet avis a pris la forme d'une délibération de son Conseil d'Administration adoptée à l'unanimité.

## VI.2.2. Présentation du territoire du futur Pays d'art et d'histoire :

Le Pays de Langres s'est transformé en PETR (Pole d'Equilibre Territorial Rural) le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Cette structure a repris à son compte les objectifs et les actions de l'ex Pays : le projet de Pays d'art et d'histoire est d'ores et déjà inscrit dans son Projet de territoire.

### Périmètre du PETR du Pays de Langres Janvier 2016



Ce vaste territoire regroupe 168 communes et 48 000 habitants. Il reprend *grosso modo* les limites de l'ancien duché de Langres, de l'ancienne élection fiscale d'Ancien régime et de l'actuel arrondissement administratif de Langres.

Englobant le tiers sud de la Haute-Marne, cet ancien territoire de marches est un pays de confluence et de carrefour, à la fois au centre d'une ligne de partage des eaux (entre les bassins Méditerranée, Manche et Mer du Nord) et au cœur d'anciennes frontières avec la Bourgogne, la Franche-Comté et la Lorraine.

Il s'inscrit également à la jonction du futur Parc Naturel Régional des Trois Provinces (à l'est) et du futur Parc National des forêts de Champagne et Bourgogne (à l'ouest).

D'ores et déjà, quatre thématiques principales ont été identifiées et constitueront le corps de l'inventaire réalisé dans la première phase de diagnostic :

- **les fortifications** (Langres et le réseau des ouvrages défensifs de la fin du XIXe siècle),
- **les jardins** (Cohons, Bourg, le Pailly, châteaux privés...) et l'osier (autour de Fayl-Billot, y compris la création contemporaine),
- **l'architecture ancienne** (arc gallo-romain et collections muséales de Langres, mausolée de Faverolles, villa d'Andilly, ensemble urbain intramuros de Langres (dont la cathédrale Saint-Mammès), châteaux du Pailly, de Chalancey, de Piépape, ensemble urbain de Montsaugeon...),
- **les Lumières** (Diderot, l'Encyclopédie avec extensions vers Cirey-sur-Blaise et Emilie Du Châtelet...)

### ***VI.2.3. Méthodologie de mise en place du futur Pays d'art et d'histoire :***

- **Dernier trimestre 2016** : mise en place du comité de pilotage du Pays d'art et d'histoire chargé de rédiger les axes de développement et le calendrier du projet,
- **Année 2017** :
  - o réalisation de l'inventaire patrimonial complet, reprenant les inventaires thématiques existants (édifices religieux, édifices militaires, villages...),
  - o élaboration de 2 ou 3 scénarios stratégiques de valorisation (validation des thématiques, hiérarchisation des patrimoines en fonction de leur « potentiel », choix de la « structure porteuse » de la convention, approches budgétaires...)
- **Année 2018** :
  - o validation et déclinaison d'un scénario de développement : rédaction d'un corpus argumentaire et de fiches actions, rédaction de la convention Pays d'art et d'histoire, actions de sensibilisation (publications, conférences de presse, expositions...), élaboration d'un budget prévisionnel tri annuel...
- **Premier trimestre de l'année 2019** : signature de la convention Pays d'art et d'histoire.

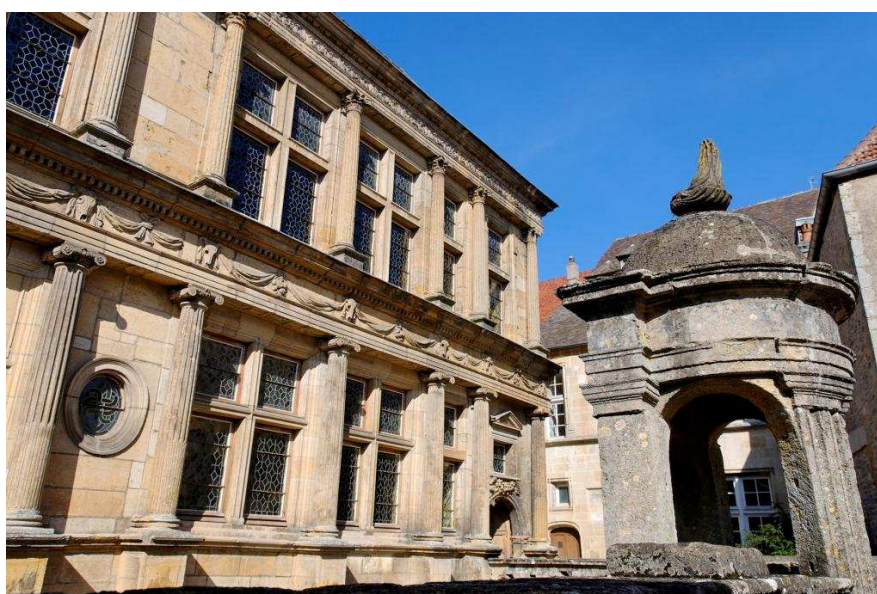
### **VI.3. Créer le projet de Centre d'Interprétation à l'Architecture et au Patrimoine :**

Le projet de CIAP est en partie lié au projet d'extension au label Pays d'art et d'histoire. Les réflexions préalables porteront sur sa situation géographique et son dimensionnement.

Pour ce qui concerne la Ville de Langres, l'année « Langres-Renaissance 2018 » (cf. ci-après) prévoit la restauration de l'ensemble de la Maison Renaissance. Son adaptation et son affectation en Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine est validée. Située au cœur de la cité, à quelques pas de la cathédrale Saint-Mammès, du Musée d'art et d'histoire, de la Maison des Lumières Denis Diderot et du chemin de ronde, elle viendra enrichir la diversité et l'attractivité culturelle, patrimoniale et touristique de la ville intramuros.

Pour ce qui concerne le pays, une ou plusieurs « antennes » du CIAP peuvent être envisagées en fonction des thématiques traitées et du dimensionnement de l'équipement.

Le Projet Scientifique et Culturel de ce CIAP pourra être conduit parallèlement aux travaux de réflexion et d'action sur le Pays d'art et d'histoire. Il est envisageable de concevoir ce CIAP en deux temps : la phase 1 concernerait le « CIAP langrois », la phase 2 concernerait le « CIAP pays ». Il devra rechercher la meilleure mise en synergie des ressources architecturale, patrimoniales et touristiques locales afin de devenir une vraie « locomotive » pour le développement et le rayonnement du territoire.



## **VI.4. Assurer la communication, la diffusion et la promotion de l'architecture et du patrimoine :**

### **VI.4.1. Mettre en œuvre un programme d'édition :**

Ces publications seront réalisées dans le cadre de la nouvelle charte nationale « Villes et Pays d'art et d'histoire » adoptée en 2015. Brochures prévues (non exhaustives) dans le cadre de la collection « Focus » :

- « *Les tapisseries de Saint-Mammès* »,
- « *14-18, Langres en guerre – année III* »,
- « *Les vitraux du XXe siècle* »,
- « *L'architecture du XXe siècle* »...
- « *Les tours d'artillerie Renaissance* »

### **VI.4.2. Renforcer les contenus et l'attractivité des opérations nationales :**

Les *Rendez-vous aux Jardins* et les *Journées Européennes du Patrimoine* proposeront des initiatives innovantes, associant thématiques nationales et locales, à l'instar des JEP 2015 qui ont célébré les 30 ans du Secteur Sauvegardé et de la convention Ville d'art et d'histoire de Langres.

### **VI.4.3. Développer le projet « Langres Renaissance 2018 »**

Cette action d'envergure portée par les musées de Langres se veut un projet de développement associant étroitement les différents services de la DRAC ACAL et ceux de la Ville de Langres. Outre la participation concrète de la Conservation Régionale des Monuments Historiques (via l'implication scientifique dans le projet de Pauline Lurçon, conservatrice du patrimoine à la DRAC ACAL), cette « coproduction » prendra également la forme de la réhabilitation de deux ouvrages essentiels pour la Renaissance régionale : la chapelle d'Amoncourt (située dans la cathédrale Saint-Mammès : nettoyage de la voûte à caissons et des décors muraux) et la Maison renaissance (propriété de la Ville : restauration de l'ensemble du bâtiment et en particulier de l'extraordinaire voûte plate à caisson du cabinet de travail). Le retour à Langres des deux statues monumentales sommant l'ancien jubé (détruit en 1793) et la restitution en 3D de celui-ci feront également l'objet d'un cofinancement Ville-Etat. *Langres-Renaissance 2018* souhaite également associer les différents « lieux Renaissance » du pays (en particulier le château du Pailly) permettant de lier patrimoine mobilier et immobilier au sein d'une grande exposition qui se tiendra au Musée d'art et d'histoire.

Le Service Patrimoine sera plus particulièrement chargé de coordonner la partie architecture civile et militaire de ce projet (inventaire, exposition, catalogue,

publications « *Focus* »...).

**VI.4.4. Engager un programme d'action afférent à l'architecture du XXe siècle :**

Grâce à un repérage complété d'un inventaire, il s'agira d'identifier les différents bâtiments ou œuvres réalisés au cours du siècle dernier afin de leur donner un éclairage différencié et pertinent et permettre leur protection.

**VI.4.5. Engager une réflexion sur le cadre du label UNESCO**

Compte-tenu de sa pertinence et son authenticité patrimoniale, Langres devrait pouvoir lancer (à terme) une réflexion sur les critères touchant à la Valeur Universelle Exceptionnelle de son site élargi à d'autres.



# ANNEXES

## Ateliers pédagogiques thématiques :

- **Le Moyen-âge à Langres** : exploration et découverte des monuments médiévaux de Langres. L'objectif de cet atelier est de comprendre l'organisation de la société médiévale, de découvrir les lieux de pouvoir (cathédrale Saint-Mammès, cloître de la cathédrale, église Saint-Martin), les lieux de défense (les fortifications : tours Saint-Ferjeux, porte Henri IV...), les lieux du quotidien (ruelles, anciennes échoppes médiévales...) ou les techniques de construction (voûtes d'ogives...),
- **La Renaissance à Langres** : découverte de l'arc gallo-romain et de la section Antiquités du Musée d'art et d'histoire, permettant de saisir la « filiation » entre les deux périodes, le vocabulaire architectural commun. Visite et observation des différentes demeures et monuments de la Renaissance, influence de celle-ci dans l'architecture classique et néo-classique (façades de la cathédrale, de l'hôtel de Ville),
- **Les fortifications de Langres (XIV<sup>e</sup> – XIX<sup>e</sup> siècle)** : visite des remparts, des tours, des portes de l'enceinte urbaine et de la citadelle bastionnée afin d'expliquer l'évolution de l'architecture défensive, d'aborder les caractéristiques d'une ville close, mais également l'utilisation des fortifications en fonction de l'armement de l'époque. Ce thème permet aussi de sensibiliser les enfants aux projets d'actualité de la réhabilitation de la citadelle,
- **L'eau à Langres** : exploration des différents édifices et aménagements anciens liés à l'eau : citernes, puits, fontaines, lavoirs, abreuvoirs... Ce thème essentiel permet d'aborder le cycle de l'eau adapté aux spécificités de Langres (ville haute, éperon calcaire, vallées ayant creusé le relief...) et aux différentes utilisations traditionnelles de l'eau...
- **L'urbanisme langrois (I<sup>er</sup> - XXI<sup>e</sup> siècle)** : visite des principaux repères urbains liés aux fonctions de la cité ancienne et contemporaine, exploration et repérage des traces d'évolution et de mutation de la ville de l'arc gallo-romain jusqu'à la Maison des Lumières Denis Diderot...
- **Langres dans l'iconographie (XVI<sup>e</sup>- XXI<sup>e</sup> siècle)** : découverte de la ville à travers ses différentes représentations iconographiques (dessins, gravures, peintures, sculptures allégoriques, photos, logos, sites internet...). Analyse de l'image et du « message » lié à chaque représentation depuis le début de la Renaissance,
- **Lecture de la ville** : initiation au « phénomène urbain », décodage des fonctions, des formes, des méthodes de construction des bâtiments. Observation des changements dans la ville (d'après l'iconographie ancienne).